

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

Arrête, autorisant le déversement des eaux usées - autres - des établissements "GEBERIT PRODUCTION SAS, situé rue Stuart Mill à Limoges, dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole aux conditions énoncées dans le présent arrêté.

N°25732

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ 1 : OBJET DE L'AUTORISATION

L'établissement GEBERIT PRODUCTION SAS, en son site d'activité situé rue Stuart Mill à Limoges, est autorisé dans les conditions fixées par le présent arrêté, à déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau séparatif existant existant dans la portion publique d'assainissement de Limoges, et non de grosses entreprises dans le Réseau Collectif.

ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES REJETS

A - Prescriptions générales

Sans préjudice des lois et règlements en vigueur, les eaux usées autres que domestiques doivent :

- Être neutralisées à un pH compris entre 5,5 et 8,5 ;
- Être ramené à une température inférieure ou égale à 30°C ;
- Ne pas contenir de matières ou de substances susceptibles :
- de perturber le système de collecte et de traitement existant ;
- d'endommager le système de collecte, la station d'épuration ou leurs équipements annexes ;
- d'être sujet de l'assainissement de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des eaux ;
- d'être à l'origine de dommages à la flore ou à la faune aquatique ;
- d'être nuisibles sur la santé ou d'une menace en cause

ARRÊTÉ

Arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement GEBERIT PRODUCTION SAS, situé rue Stuart Mill à Limoges, dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 18 Octobre 2024



ARR_ASST_25732_DEVERSEMENT_EAUX_USEES_GEBERIT.pdf
(.pdf, 42,1 Mo)



TÉLÉCHARGER